

Le climat devient une recommandation de vote d’Ethos

Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour but de promouvoir l’investissement socialement responsable ainsi que de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère. Pour 2021, les thèmes du climat et de la diversité sont renforcés.

LAUREN HOSTETTLER

La Fondation Ethos groupe plus de deux cents caisses de pension et institutions suisses. Chaque année, elle met à jour les lignes directrices des recommandations de vote pour les assemblées générales de ces membres.

Pour l’année 2021, elle a introduit un nouveau chapitre dédié à l’approbation des rapports d’alignement climatique des entreprises. « Cette modification de nos lignes directrices illustre l’importance que revêt aujourd’hui pour les investisseurs la stratégie climatique des entreprises », résume Vincent Kaufmann, directeur d’Ethos. « Les investisseurs veulent connaître les mesures concrètes de réduction de CO₂ qui sont mises en place. Le tout avec des données vérifiées et validées par des auditeurs externes. » Ces rapports,

vérifiés par Ethos, devront couvrir les principaux enjeux liés au changement climatique conformément aux recommandations de la Task force *on climate-related financial disclosures* (TCFD). Les entreprises devront également fournir les informations relatives aux progrès réalisés par rapport à ces objectifs.

EFFICACES ET PRAGMATIQUES

Fondée par la Fédération des Entreprises Romandes en 1961, la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance professionnelle (CIEPP) est membre de la fondation Ethos. « Les lignes directrices d’Ethos poussent à faire avancer les choses. La CIEPP a pris le parti de l’ESG – environnement, social et gouvernance – depuis plusieurs années, au niveau du conseil ou de l’investissement », souligne Nicolas Vuignier, analyste financier et

gestion de fortune à la direction de la CIEPP. Pour cela, deux axes sont privilégiés : le dialogue avec les entreprises et le vote. « Cela permet de rester efficaces et pragmatique », commente-t-il. « Les thématiques de la gouvernance ou des conditions de travail des employés ne doivent pas être oubliées. Leurs impacts sont directs. » A la CIEPP, la première directive de vote interne pour les entreprises suisses a été édictée en 2012. Elle a été mise à jour en décembre dernier avec un renforcement du positionnement ESG. « Toutes ces modifications sont coûteuses et l’argent n’appartient pas à la CIEPP, mais à ses assurés », précise Nicolas Vuignier. « Concernant les entreprises internationales, c’est Ethos qui vote pour la CIEPP. Ce sont donc les directives de la fondation qui sont appliquées. »

RENFORCER LA DIVERSITÉ DÈS 2022

Ethos souhaite également renforcer la diversité des conseils d’administration des sociétés cotées en Suisse. Vincent Kaufmann rappelle qu’une nouvelle disposition du Code des obligations est entrée en vigueur le premier janvier 2021. « Les entreprises basées en Suisse auront cinq ans pour respecter un quota de genre de 30% au sein de leur conseil d’administration et dix ans pour atteindre 20% de femmes au sein de la direction générale. » Le conseil de fondation d’Ethos a déjà approuvé une nouvelle disposition pour les lignes directrices de 2022, s’opposant ainsi à la réélection des présidents des comités de nomination des entreprises qui n’auront pas au minimum 20% de femmes dans leur conseil d’administration. ■